

IRF Conférence Régionale : Afrique du Nord - Méditerranée

Marrakech, Maroc
19 - 20 Mars 2013



INTERNATIONAL ROAD FEDERATION
FEDERATION ROUTIERE INTERNATIONALE



Tourisme

Le Maroc est une destination très prisée par les touristes du monde entier. Le nombre des touristes ayant visité le Maroc durant l'année 2010 a atteint les 10 millions.

Le site de [l'Office National Marocain du Tourisme](#) donne des informations détaillées sur les itinéraires favoris. Les formalités suivantes sont aussi très importantes à prendre en considération:

Visa

Tout étranger désireux de se rendre au Maroc doit être muni d'un passeport ou de tout autre document en cours de validité, reconnu par l'Etat marocain comme titre de voyage.

- Pour les ressortissants étrangers dont les pays sont soumis à la formalité du visa, leurs titres de voyages doivent être assortis des visas délivrés par l'administration marocaine.
- Le séjour au Maroc pour des raisons touristiques est limité à trois mois pour les étrangers qui sont dispensés du visa et à la durée de la validité du visa pour ceux qui y sont soumis.

CONDITIONS D'ENTREE AU MAROC DES RESSORTISSANTS ETRANGERS DONT LES PAYS SONT DISPENSES DE LA FORMALITES DU VISA : (voir [liste](#))

Les ressortissants étrangers arrivant ou débarquant au Maroc en individuel, en couple ou en groupe : doivent être munis de passeports ou de tout autre document en cours de validité, reconnu par l'Etat marocain comme titre de voyage.

CONDITIONS D'ENTREE AU MAROC DES RESSORTISSANTS ETRANGERS DONT LES PAYS SONT SOUMIS A LA FORMALITE DU VISA : (voir [liste des dispenses](#))

Les titres de voyages des ressortissants étrangers dont les pays sont soumis à la formalité du visa, doivent être assortis des visas exigibles pour l'accès au Maroc, délivrés par les autorités marocaines.

Les visas sont délivrés aux étrangers soumis à cette formalité, après acquittement des droits exigibles, sur présentation des documents suivants :

- [Fiche de renseignements pour demande de visa](#) dûment remplie
- Carte d'identité / carte de séjour
- Passeport en cours de validité
- 3 photos d'identité

Douane

Vous pouvez apporter temporairement au Maroc, sans formalités, la plupart de vos affaires personnelles dans des quantités correspondant à une activité touristique courante. Dans le doute, renseignez-vous auprès des représentations diplomatiques du Maroc.

Vaccin

Aucun certificat de vaccination n'est exigé pour les voyageurs venant d'Europe ou d'Amérique du Nord. Le certificat de vaccination anticholérique peut être exigé pour les voyageurs en provenance des zones atteintes par cette maladie. Le traitement anti-paludéen n'est pas nécessaire.

Santé

Le Maroc est un pays sain, toutefois, respectez quelques précautions élémentaires en particulier dans le Sud:

- Evitez l'eau des oueds, des vendeurs ambulants. Désaltérez-vous avec les excellentes eaux de sources en bouteille : Sidi Harazem et Sidi Ali sont plates, Oulmès est gazeuse. Si vous êtes sujet aux troubles intestinaux, prévoyez un médicament. Renseignez-vous avant de vous baigner dans un oued ou un lac.
- Prenez vos précautions contre les piqûres d'insectes et les coups de soleil. En cas de besoin, les bureaux de tourisme et les grands hôtels peuvent vous mettre en contact avec des médecins parlant français, anglais ou d'autres langues.

Electricité

220 volts. Les prises de courant sont de type français.

Adresses des Offices Nationaux Marocains du Tourisme dans le Monde – voir [liste](#)